

Vaccin Td

(Tétanos et
diphtérie)

Many Vaccine Information Statements are available in French and other languages. See www.immunize.org/vis

De nombreuses fiches d'information sur la vaccination sont disponibles en français et dans d'autres langues. Consultez www.immunize.org/vis

Ce que vous devez savoir

1 Pourquoi se faire vacciner ?

Le tétanos et la diphtérie sont des maladies très graves. Elles sont rares aux États-Unis de nos jours, mais les personnes infectées peuvent présenter des complications graves. Le vaccin Td est utilisé pour protéger les adolescents et les adultes contre ces deux maladies.

Le tétanos et la diphtérie sont des infections causées par une bactérie. La diphtérie se transmet d'un individu à l'autre, par la toux ou les éternuements. La bactérie responsable du tétanos pénètre dans l'organisme par des coupures, des égratignures ou des plaies.

Le TÉTANOS (trismus) provoque une contraction et une raideur douloureuses des muscles, généralement dans tout le corps.

- Il peut entraîner une contraction des muscles de la tête et du cou, vous empêchant d'ouvrir la bouche ou d'avaler, parfois même de respirer. Une personne sur 10 décède suite à une infection tétanique, même après avoir reçu les meilleurs soins médicaux.

La DIPHTÉRIE peut entraîner la formation d'une membrane épaisse recouvrant l'arrière de la gorge.

- Elle peut provoquer des difficultés respiratoires, une paralysie, une insuffisance cardiaque, voire le décès.

Avant la découverte des vaccins, les États-Unis recensaient jusqu'à 200 000 cas de diphtérie et des centaines de cas de tétanos par an. Depuis les débuts de la vaccination, les cas signalés de ces deux maladies ont diminué d'environ 99 %.

2 Vaccin Td

Le vaccin Td peut protéger les adolescents et les adultes du tétanos et de la diphtérie. Le vaccin Td est généralement administré sous forme d'une dose de rappel tous les 10 ans, mais il peut également être administré plus tôt après une blessure ou une brûlure grave et souillée.

Un autre vaccin appelé dcaT qui protège contre la coqueluche en plus de la diphtérie et du tétanos, est parfois recommandé au lieu du Td.

Votre médecin ou la personne qui vous administrera le vaccin pourra vous donner de plus amples renseignements.

Le vaccin Td peut être administré en toute sécurité en même temps que d'autres vaccins.

3 Certaines personnes ne doivent pas recevoir ce vaccin

- Une personne ayant déjà développé une réaction allergique potentiellement mortelle après une des doses précédentes de tout vaccin contenant le tétanos ou la diphtérie, OU présentant une allergie grave à l'un des composants, ne devrait pas recevoir le vaccin Td. *Informez la personne administrant le vaccin de la présence de toute allergie grave.*
- Indiquez à votre médecin si vous :
 - avez présenté une douleur *grave* ou un gonflement après un vaccin contenant la diphtérie ou le tétanos,
 - avez développé un trouble appelé syndrome de Guillain-Barré (SGB),
 - ne vous sentez pas bien le jour où l'injection est prévue.

4 Risques de réaction au vaccin

Tous les médicaments, y compris les vaccins, sont associés à un risque d'effets secondaires. Ceux-ci sont généralement légers et disparaissent spontanément. Des réactions graves sont également possibles, mais elles sont rares.

La plupart des personnes qui reçoivent le vaccin Td ne rencontrent aucun problème.

Problèmes bénins après le vaccin Td :

(Sans impact sur la vie quotidienne)

- Douleur au site d'injection (environ 8 personnes sur 10)
- Rougeur ou gonflement au site d'injection (environ 1 personne sur 4) ;
- Fièvre légère (rare) ;
- Maux de tête (environ 1 personne sur 4) ;
- Fatigue (environ 1 personne sur 4).

Problèmes modérés après le vaccin Td :

(Avec impact sur la vie quotidienne, mais ne nécessitant pas de soins médicaux)

- Fièvre supérieure à 38,9 °C (rare)

Problèmes graves après le vaccin Td :

(Incapacité à mener les activités habituelles ; soins médicaux nécessaires)

- Gonflement, douleur sévère, saignement et/ou rougeur du bras au site d'injection (rare).

Problèmes pouvant se produire après toute vaccination :

- Certaines personnes peuvent s'évanouir après une intervention médicale, y compris une vaccination. La position assise ou allongée pendant environ 15 minutes après la vaccination peut aider à prévenir les évanouissements et des blessures dues à une chute. Informez votre médecin si vous êtes pris de vertiges ou si vous présentez des troubles de la vision ou un sifflement dans les oreilles.
- Certaines personnes éprouvent une douleur intense au niveau de l'épaule et ont des difficultés à bouger le bras où l'injection a été administrée. Cela se produit très rarement.
- Tout médicament peut provoquer une réaction allergique grave. Ces réactions dues au vaccin sont très rares, estimées à moins d'une dose sur un million, et se produiraient dans les quelques minutes à quelques heures suivant la vaccination.

Comme avec tous les médicaments, il existe un très faible risque que le vaccin cause des lésions graves, voire le décès.

L'innocuité des vaccins fait toujours l'objet d'un suivi. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site www.cdc.gov/vaccinesafety/

5 Que faire en cas de réaction grave ?

Quels sont les symptômes à surveiller ?

- Surveillez tous les signes de nature inquiétante, par exemple les signes de réactions allergiques graves, une fièvre très élevée ou un comportement inhabituel.

Les signes d'une réaction allergique grave peuvent comprendre urticaire, gonflement du visage et de la gorge, difficultés respiratoires, accélération du rythme cardiaque, étourdissement et faiblesse. Le cas échéant, ces réactions se manifestent quelques minutes à quelques heures après la vaccination.

Que faire ?

- Si vous pensez qu'il s'agit d'une réaction allergique grave ou d'une autre urgence qui ne peut pas attendre, appelez le 911 ou conduisez la personne à l'hôpital le plus proche. Sinon, appelez votre médecin.
- Ensuite, cette réaction doit être signalée dans le système américain de recueil des effets indésirables de tous les vaccins (Vaccine Adverse Event Reporting System, VAERS). Votre médecin peut effectuer le signalement, ou vous pouvez le faire vous-même, sur le site Web VAERS à l'adresse www.vaers.hhs.gov ou en composant le **1-800-822-7967**.

Le VAERS ne donne pas d'avis médical.

6 Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins

Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins (National Vaccine Injury Compensation Program, VICP) est un programme fédéral qui a été créé pour dédommager les personnes qui pourraient avoir subi un préjudice causé par certains vaccins.

Les personnes qui pensent avoir subi un préjudice à cause d'un vaccin peuvent se renseigner sur ce programme et sur le dépôt d'une réclamation en appelant le **1-800-338-2382** ou en consultant le site Web du VICP à l'adresse suivante : www.hrsa.gov/vaccinecompensation. La demande d'indemnisation doit être déposée dans le délai applicable.

7 Pour en savoir davantage

- Parlez-en avec votre médecin. Il ou elle peut vous remettre la notice d'emballage du vaccin ou vous suggérer d'autres sources d'informations.
- Contactez le service de santé de votre ville ou de votre État.
- Contactez les centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies (Centers for Disease Control and Prevention, CDC) :
 - Appelez le **1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO)**
 - Consultez le site Web des CDC à l'adresse suivante : www.cdc.gov/vaccines

Pour que le ou les dispensateur(s) de soins médicaux de votre enfant puisse(nt) obtenir les renseignements précis sur son statut d'immunisation, ainsi qu'une évaluation des vaccinations et un calendrier recommandé pour les futures vaccinations, les informations seront envoyées au Bureau d'enregistrement des améliorations des soins médicaux du Michigan (Michigan Care Improvement Registry). Quiconque a le droit de demander que son dispensateur de soins médicaux ne fournisse pas les renseignements relatifs aux vaccinations au Bureau d'enregistrement.

Vaccine Information Statement Td Vaccine

04/11/2017

French

42 U.S.C. § 300aa-26

Office use only



DCH-0471F

AUTH: P. H. S., Act 42, Sect. 2126.

Translation provided by the Immunization Action Coalition